Nos principaux donateurs































M. Yasuhiko Sata

























Nos principaux partenaires







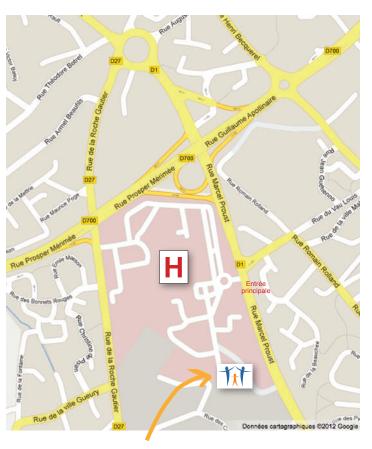








Un CHALEUREUX MERCI également aux 125 communes et à tous les partenaires publics, associatifs, privés et particuliers qui, par leur générosité, ont participé à cette chaîne de solidarité et permis ainsi la construction de cette Maison. Un panneau leur est dédié à la Maison des Familles.



Maison des Familles

Dans l'enceinte de l'hôpital Yves Le Foll 10 rue Marcel Proust • 22027 SAINT-BRIEUC Cedex 1 maisondesfamilles22@orange.fr • www.maisondesfamilles22.fr

Tél.: 02.96.78.20.20

Un grand merci!

Nous vous remercions pour vos DONS. Un don à l'association donne droit à une réduction d'impôts de 66% du montant versé.

Articles 200-5 et 238 bis du code général des impôts

Pour nous aider, parlez-en autour de vous!



Fédération Nationale des Établissements d'Accueil pour Familles d'Hospitalisés

Dans l'enceinte de l'hôpital Yves Le Foll, suivre la signalétique. Respecter impérativement les règles de conduite



DE PATIENTS HOSPITALISÉS À SAINT-BRIEUC





La Maison des Familles

Un lieu d'accueil pour les familles de patients hospitalisés sur l'agglomération de Saint-Brieuc.



Parce que la maladie représente une rupture avec la vie normale, la présence des familles est indispensable.



Association Maison des Familles

10 rue Marcel Proust 22027 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Tél.: 02.96.78.20.20

maisondesfamilles22@orange.fr www.maisondesfamilles22.fr

Les horaires d'accueil

7 jours sur 7

Du lundi au vendredi : 8h30-14h30 et 16h-22h

Les samedi, dimanche et jours fériés : 19h-22h

Une permanence téléphonique est assurée, 7 jours sur 7, de 22h à Minuit.

Les conditions d'admission

L'hébergement est destiné :

- aux personnes autonomes ayant un proche hospitalisé dans un établissement de santé, public ou privé, de l'agglomération briochine.
- aux malades en pré ou post hospitalisation, en bilan, permission ou traitement ambulatoire, sous condition d'un certificat médical attestant qu'ils ne nécessitent pas de surveillance médicale.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents

Réservations et renseignements au 02.96.78.20.20 :

Un accueil attentif et discret

L'équipe est composée exclusivement de bénévoles à l'écoute des familles confrontées à la maladie.

Nous mettons à disposition des familles...



- Sept chambres de deux lits, équipées chacune d'un cabinet de toilette avec douche et WC, dont une équipée pour l'accueil d'une personne à mobilité réduite,
- Deux studios équipés d'une kitchenette,
- Une cuisine avec réfrigérateur et congélateur,
 - Une lingerie avec lave-linge et sèche-linge.





Les repas sont pris dans la salle à manger

> Chaque famille dispose d'un espace rangement dans la cuisine

Télévision et

accès Internet

dans toute la Maison

Merci de respecter cette Maison qui est la **Vôtre** et celle de ceux qui vous entourent et vous accueillent!

Documents et informations à fournir

Les tarifs sont fixés chaque année par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. La nuitée* est facturée selon le revenu de la famille et sur présentation des justificatifs suivants :

- la carte vitale
- la carte mutuelle
- · une pièce d'identité pour chaque accompagnant
- le dernier avis d'imposition
- un bulletin d'hospitalisation
- un chèque de caution de 50 € (restitué après état des lieux).
- * le petit-déjeuner est compris dans le prix de la nuitée.

Une seule chambre est attribuée par famille afin de satisfaire le plus grand nombre de demandes. Chaque résident a la possibilité de préparer ses propres repas ou de les commander au service restauration du Centre Hospitalier (prix à demander au bureau d'accueil).

La Maison des Familles est conventionnée avec:

- la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)
- la MSA (Mutualité Sociale Agricole)



